

Dossier de Presse

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Jeudi 15 décembre 2021
Bénéstroff



ORDRE DU JOUR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Rapporteur : Gérard MEYER

- Soutien aux entreprises, commerçants et artisans du Saulnois – Versement de subventions d'aide à l'investissement

URBANISME ET HABITAT - Rapporteur : Thierry CHÂTEAUX

- Programme Habiter-Mieux – Versement de subventions

AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES – Rapporteur : François FLORENTIN

- Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois – Versement de subvention – Année 2021
- Formation CERTIPHYTO – Remboursement de frais

SCHÉMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉ - Rapporteur : Nicolas KARMANN

- Électrification – Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement » - Année 2021 Travaux d'enfouissement des réseaux électriques - Versement de subvention aux communes – Année 2021

ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES - Rapporteur : David BARTHELEMY

- Soutien aux événementiels – Programme 2021 - Versement de subventions

QUESTIONS MÉMORIELLES ET PATRIMONIALES - Rapporteur : Hervé SEVE

- Collège André Malraux de Delme – Versement d'une subvention dans le cadre de l'opération « Le Saulnois se souvient »

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE – Rapporteur : Armelle BARBIER

- Multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à Vic-sur-Seille – Augmentation et modulation de l'agrément du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 – Sollicitation de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle
- Relais Petite-Enfance – Nouveaux lieux d'animations dans le Saulnois – Mise à jour des conventions partenariales
- Multi-accueils – Relais Petite-Enfance - Mise en place de l'analyse de la pratique professionnelle – Année 2022

SOUTIEN AUX ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET ARTISANS DU SAULNOIS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT

Le règlement d'intervention pour le soutien aux entreprises, commerçants et artisans de l'année 2021 permet de cofinancer leurs investissements, à hauteur de 20 % de la dépense « éligible » (en € HT), sur une base de dépenses minimum de 5 000,00 € HT. Le plafond de la subvention s'élève à 3 000,00 €.

La subvention est versée après réception des factures acquittées de travaux ou prestations réalisés.

Structure bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant des dépenses retenues en euros HT	Montant de la subvention proposée
SARL Garage PERRIN Richard, sise 4B rue Principale à 57590 MALAUCOURT SUR SEILLE, représentée par son gérant Richard PERRIN	Banc de géométrie	16 541,80 €	3 000 €
SARL SIVIHE, sise 15 rue des Prés à 57670 LÉNING, représentée par son gérant Cyril KREMER	Remorque Pompe à incendie et matériel	16 929,86 €	3 000 €
SAS AQUA DULCE, sise Avenue des Saulniers à 57170 CHÂTEAU SALINS, représentée par son PDG Jonathan MANTERO	Site Internet Véhicule Kangoo et Fenwick chargeur.	22 226,53 €	3 000 €

URBANISME ET HABITAT

PROGRAMME « HABITER-MIEUX » - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Afin de mettre en œuvre sa compétence en matière d'habitat, et en particulier la rénovation énergétique des bâtiments, la CCS s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le « Programme HABITER MIEUX ».



Ce dispositif vise à **soutenir financièrement**

les propriétaires privés qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le « Programme Habiter Mieux » est cadré par des conditions d'éligibilité définies par l'ANAH, principal organisme de subventionnement.

Deux dossiers ont été notifiés par l'ANAH pour mise en paiement suite à l'achèvement des travaux. Les propriétaires bénéficieront d'une subvention de 500 € de la part de la CCS, en plus des subventions nationales, pour un montant total de 1 000 euros.

AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

PROGRAMME D'AIDE ET DE SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES STRUCTURES FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DURABLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS – VERSEMENT DE SUBVENTION – ANNÉE 2021

Il est proposé de valider l'attribution des subventions aux agriculteurs au titre du programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable et plus précisément le maintien des élevages du territoire du Saulnois (thématique 2021), suivant le tableau détaillé ci-dessus est détaillé ci-dessous :

SOCIETE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	SIRET	CATEGORIE AIDE	TYPE DE PROJET	INVESTISSEMENT HT	SOLLICITATION	AIDE CCS
GAEC REFF	REFF	VINCENT	43 rue de Montdidier	57670	VAHL LES BENESTROFF	33334518900026	Maintien des especes dans les patures et technologies d'élevages	semences graminées et toiles de recouvrement des silos	10 279,40 €	2 055,88 €	2 055,88 €
GAEC DU BASSIN	ANTOINE	PHILIPPE	44 rue de Bassin	57340	BERMERING	34846484300013	Matériels de contention et semi de cultures	Robot repousse fourrage	15 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
EI RICATTE XAVIER	RICATTE	xavier	3 rue du haut	57590	FREMERY	84248801700018	Matériels de contention et semi de cultures	Matériels de contention et semi de cultures	3 581,00 €	717,00 €	717,00 €

FORMATION CERTIPHYTO – REMBOURSEMENT DE FRAIS

la commission « Agriculture et Diversification des Activités Agricoles » a pour l'organisation des formations Certiphyto à destination des agents communaux du Saulnois. L'agent communal de Hampont, ayant suivi cette formation de façon individuelle, il est proposé de prendre en charge les coûts liés à celle-ci et de rembourser la commune de Hampont.

SCHÉMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉ

ÉLECTRIFICATION – CONVENTION RELATIVE À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION « INTÉGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT » ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES - ANNÉE 2021

Les membres du Bureau Communautaire valideront la convention, au titre de l'article 8 du contrat de concession, établie entre ENEDIS et la CCS. Celle-ci prévoit qu'ENEDIS s'engage à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés dans l'année, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois à raison de 40 % du coût hors TVA des travaux dans le cadre d'une enveloppe globale de 42 500 euros.

Dans la continuité de cette délibération, les soutiens financiers pour les travaux réalisés dans les communes, au titre de cette convention seront validés.

Commune	Lieu des travaux d'enfouissement des réseaux électriques	Montant des travaux éligibles en € HT	Montant Subvention versée au titre de l'article 8
LUBECOURT	Ensemble du village (tranche 1+2)	118 702.00 €	20 460.26 €
FRESNES EN SAULNOIS	Rue de la Forêt	43 276.00 €	7 459.34 €
LENING	Rue de la Gare	26 047.00 €	4 489.63 €
VIC/SEILLE	Rue des Tanneurs	46 157.12 €	7 955.94 €
RÉNING	Rue des Jardins	12 385.40 €	2 134.83 €
TOTALUX		246 567.52 €	42 500.00 €

SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTIELS – PROGRAMME 2021 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

Les Estivales de Vic

- Organisateur : Commune de Vic-sur-Seille
- Dates et lieu : Les samedis 31 juillet, 7, 14 et 21 août à Vic-sur-Seille

Pour accompagner l'animation touristique, contribuer au rayonnement de la commune et du territoire, soutenir ses commerçants en sortie de crise sanitaire, la commune de Vic-sur-Seille a organisé la 1ère édition des Estivales de Vic. Cinq concerts ont été organisés Place Jeanne d'Arc les samedis 31 juillet, 7, 14 et 21 août 2021 et proposant des genres variés (guinguette piano bar, rock des années 60-70, variétés, rap, folk, pop et ambiance celtique).

- Montant de la subvention : 675,24 €

Les Marchés de Noël du Saulnois

- Organisateur : Association des salines Royales de Dieuze
- Dates et lieu : Novembre/Décembre 2021 à Dieuze, Vic-sur-Seille et Château-Salins

Les marchés de Noël du Saulnois se dérouleront sur 3 week-ends consécutifs à partir du 4 décembre 2021, à Dieuze, Vic-sur-Seille et Château-Salins. Ils contribueront à animer la vie locale et artisanale par le biais d'animations et la présence d'exposants locaux.

- Montant de la subvention : 1 500€

QUESTIONS MÉMORIELLES ET PATRIMONIALES

COLLÈGE ANDRÉ MALRAUX DE DELME – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « LE SAULNOIS SE SOUVIENT »

La nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes du Saulnois a pour ambition de mieux faire connaître cette histoire singulière, au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes, pour diffuser les questions de transmission de la mémoire et participer à l'éducation à la citoyenneté.

Dans le cadre de la manifestation mémorielle, « Le Saulnois se souvient » une collaboration a été menée avec les classes de 3ème du collège André Malraux de Delme. Les élèves ont travaillé au recueil de témoignages, d'iconographies dans les villages voisins du collège pour mettre en place une exposition qui a été présentée du 12 au 14 novembre 2021.

Afin d'accompagner le travail mémoriel mis en place par les collégiens, la Communauté de Communes du Saulnois propose d'octroyer une subvention de 25% des dépenses engagées par le collège, pour mettre en place des ateliers qui ont concouru à l'élaboration de cette exposition et au travail de mémoire des élèves, à hauteur de 450 €.



MULTI-ACCUEIL « LE JARDIN DU MESNY » À VIC-SUR-SEILLE – AUGMENTATION ET MODULATION DE L'AGRÉMENT DU 1ER JANVIER 2022 AU 30 JUIN 2022 – SOLLICITATION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE LA MOSELLE

La structure fait actuellement face à de nombreuses demandes d'accueil de fratrie (8 demandes engendrant l'accueil de 16 enfants). Par conséquent, de nombreuses demandes de garde ont été reportées à 2022.

À ce jour, le multi-accueil accueille quotidiennement 23 enfants et 11 familles sont dans l'attente d'une place.

En octobre, ce sont 38 enfants différents qui ont été accueillis.

Il y a lieu de procéder à une augmentation et une modulation d'agrément afin de se conformer aux besoins exprimés pour les familles.

Une demande sera réalisée auprès de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour une augmentation et une modulation d'agrément comme suit :

	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
Période scolaire	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h30 – 8h30	10
		8h30 – 17h30	24
		17h30 – 18h30	10
	Le mercredi	7h30 – 8h30	10
		8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	10
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	10
		8h30 – 17h30	18
		17h30 – 18h30	10

RELAIS PETITE-ENFANCE – NOUVEAUX LIEUX D'ANIMATIONS DANS LE SAULNOIS – MISE À JOUR DES CONVENTIONS PARTENARIALES

La loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) prévoit dans son article L214-2-1, la transformation des relais assistants maternels en relais petite enfance (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels.

Par ailleurs, dans le cadre de ces missions d'ateliers d'éveil itinérants pour les enfants, le RPE se déplace sur le territoire du Saulnois et propose de mettre en place des animations dans de nouveaux lieux d'accueil.

Le nouveau périscolaire du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Nied à LESSE et la médiathèque intercommunale du Val-de-Seille située à BIONCOURT, sont favorables à la mise en place d'un partenariat avec le RPE pour

l'organisation des matinées d'éveils.

Il y a donc lieu de mettre à jour les conventions de partenariat avec la nouvelle appellation du service Relais Petite-Enfance, de conventionner avec le Syndicat Intercommunal de la Nied et la médiathèque intercommunale du Val-de-Seille et d'informer la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle de ces nouveaux lieux d'animations.



MULTI-ACCUEILS – RELAIS PETITE-ENFANCE - MISE EN PLACE DE L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE – ANNÉE 2022

Suite à la parution du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 et à son article R. 2324-37, e gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants mentionné à l'article R. 2324-17 organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants.

Il est ainsi proposé pour l'année 2022, la mise en place de ce projet, au sein des 5 structures multi-accueils et au sein du Relais Petite-Enfance (RPE) avec l'organisme de formation Akilisso Formations de CHAVIGNY, au tarif de 360€ par séance.



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
administration@cc-saulnois.fr

Contact Presse:
Cécile CHAPUT
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46
cecile.chaput@cc-saulnois.fr